

Administration financière—Loi

● (1430)

Prenons, par exemple, l'affaire de Canadair. Qui devait rendre compte des activités de cette Société? Était-ce le conseil d'administration, le directeur général, le ministre. Il n'y avait aucun ministre qui avait des comptes à rendre au nom de Canadair. Non, monsieur le Président. Le gouvernement considèrerait que si un ministre avait dû rendre compte des pertes de cette Société, il aurait été obligé de démissionner. Ou du moins, il aurait été sur la corde raide. Si un ministre avait dû rendre compte d'une perte de 1.4 milliard de dollars payés par l'argent des contribuables, il aurait bien fallu qu'il pense à ses responsabilités et comme il aurait eu des comptes à rendre, n'aurait-il pas remis sa démission?

M. Cullen: Vous avez perdu l'Arrow de Avro.

M. Thomson: Monsieur le Président, voilà qui est typique de ce gouvernement. Pour éviter d'avoir à régler un problème, ils nous reprochent l'Arrow de Avro après 25 ans. Je me demande ce que cela vient faire dans la discussion de cet après-midi qui porte sur la responsabilité ministérielle.

M. Cullen: C'est tout à fait à-propos.

M. Thomson: Lorsque quelqu'un perd 1.4 milliard de dollars, l'argent des contribuables, il devrait remettre sa démission sur-le-champ. Mais sous le régime que nous avons, monsieur le Président, il n'est pas question d'obliger les ministres à rendre des comptes. Nous aurons la responsabilité collective du cabinet, de sorte que personne ne pourra être tenu responsable. Quelle façon d'administrer un chemin de fer!

L'exercice du pouvoir appartient naturellement au cabinet ou au Conseil du Trésor, donc à des groupes plutôt qu'à des ministres particuliers. Responsables envers autant de ministres, les sociétés de la Couronne continueront à ne relever d'aucun.

Je ne peux m'empêcher de revenir au cas de Canadair qui constitue le parfait exemple de l'impérialisme des sociétés d'État. Le plus extraordinaire à propos de Canadair, et le plus étonnant, c'est que le gouvernement veut nous faire croire à l'existence d'un nouveau régime de responsabilité financière et de contrôle en ce qui concerne les sociétés de la Couronne. Nous sommes censés y croire, alors que tous les membres du conseil d'administration de Canadair ont été reconduits dans leurs fonctions. Qui porte alors la responsabilité de ce fiasco? Ce ne peut être le conseil d'administration puisque le gouvernement vient de confirmer tous les membres à leurs postes. Ils n'ont pas eu de responsabilité. Ce serait donc le ministre? Non plus puisqu'il n'y avait pas de ministre responsable. C'était le cabinet, par conséquent, tous ses membres auraient dû démissionner. Personne n'est responsable, sauf une collectivité amorphe appelée le cabinet qui, en fin de compte, esquivent ses responsabilités.

Qu'a-t-il fait, monsieur le Président? Il a reporté tous les problèmes sur la nouvelle supersociété de la Couronne, la grand-mère de toutes, la Corporation de développement des investissements du Canada, la CDIC. Le projet de loi C-24 ne fait rien d'autre que perpétuer cette absence de responsabilité financière véritable. Voilà qui met fin à mes quatre points généraux, monsieur le Président, mais j'aurai beaucoup d'autres choses à dire en comité.

Pour terminer, monsieur le Président, permettez-moi de mentionner brièvement deux choses. Si le projet de loi C-24 est tellement bien fait, pourquoi ne s'applique-t-il pas à la CDIC? Pourquoi faut-il un projet de loi C-25, pour la CDIC elle-

même, différent à bien des égards du projet de loi C-24? Par exemple, le C-24 autorise le cabinet à nommer le président et le premier dirigeant. Dans le projet de loi C-25 c'est le conseil d'administration de la CDIC qui nomme le président du conseil et le président. Quelle est la bonne façon? De toute évidence, le gouvernement ne le sait pas.

Il prétend que le vérificateur général appuie ce projet de loi. Et bien, je l'ai rencontré mercredi pendant trois heures et demie, et j'ai constaté qu'il n'avait même pas vu la dernière version du projet de loi. Il n'a pas vu non plus le règlement d'application. Même à cela, il a déclaré avoir de nombreuses réserves à l'égard de ce projet de loi. Je lui laisse le soin de s'expliquer en temps opportun.

Le gouvernement m'accusera sans doute de paranoïa et réclamera qu'on lui fasse confiance, puisqu'il sait ce qu'il y a de mieux à faire et qu'il n'oserait jamais donner suite à toutes ces dispositions néfastes prévues dans le projet de loi C-24. Mais comment le croire? Le Parlement n'a-t-il pas approuvé la création du compte de participation canadienne malgré nos objections, prétextant que l'on ne s'en servirait que pour subventionner les nouvelles entreprises du secteur de l'énergie? Les fonds de cette caisse sont désormais versés dans les grands coffres du gouvernement. Ne serait-ce que pour cela, pourquoi ferions-nous confiance au gouvernement pour une question aussi importante que celle concernant les sociétés d'État?

En dernier lieu, monsieur le Président, je soutiens que nous pourrions faire beaucoup mieux. Le gouvernement étudie le dossier des sociétés d'État depuis 1972 et nous promet des remaniements depuis 1977. Depuis le temps qu'il examine la question, n'a-t-il rien de mieux à nous proposer que le projet de loi C-24, ce texte au jargon incompréhensible et abscons? Eh bien, dès que l'on nous en donnera la chance, nous montrerons aux députés d'en face non seulement les solutions qu'il serait possible d'apporter au problème posé par les sociétés d'État, mais surtout qu'il s'imposerait d'y apporter. Ainsi, nous réserverons au projet de loi C-24 le sort qu'il mérite, c'est-à-dire que nous le jetterons à la poubelle.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, je voudrais seulement dire quelques mots à propos du projet de loi à l'étude. Le député de mon parti qui est chargé de ces questions devait être dans sa circonscription aujourd'hui; j'essayerai par conséquent de le remplacer pendant une minute ou deux. C'est évidemment à l'étape du comité que les députés de mon parti feront les critiques, les suggestions et les commentaires les plus détaillés sur ce projet de loi.

D'une façon générale, nous sommes heureux que le Parlement soit saisi d'un projet de loi comme celui-ci. Je ne crois pas qu'il aille assez loin en ce qui concerne la responsabilité financière des sociétés de la Couronne. Elles jouent dans la vie économique du Canada un rôle important que les parlementaires ignorent souvent et que les députés ne surveillent pas d'assez près.

[Français]

Nous avons dans ce pays beaucoup de sociétés de la Couronne, si je me souviens bien, au niveau fédéral; il y a à peu près 300 ou 310 sociétés de la Couronne fédérales. Il y a beaucoup d'argent dans ces sociétés aujourd'hui; et la valeur de ces 300 sociétés de la Couronne fédérales représente à peu près 67 milliards de dollars. C'est beaucoup! C'est beaucoup